

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES APPALACHES  
MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Kinnear's Mills, tenue le 3 septembre 2024, à 19 h 30, au lieu habituel des sessions dudit, sis au 120, rue des Églises, à Kinnear's Mills, Qc, G0N 1K0;

Sont présents à cette séance les membres du conseil suivants :

Siège #2 - Roger Gosselin  
Siège #3 - Joanne LaBranche  
Siège #4 - Marisol Brochu  
Siège #5 - James Allan  
Siège #6 - Michelle Blais

Est absent à cette séance :

Siège #1 – Robert Sanfaçon

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Marquis Bédard. Alexandra Gosselin, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**2024-09-161**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Madame la Mairesse remplaçante ouvre la séance à l'heure prévue et elle invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
- 4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET TRÉSORIE
  - 4.1 - Concordance et prolongation relativement à un emprunt par billets au montant de 380 500 \$
  - 4.2 - Refinancement Chemin de Kinnear's Mills - Soumission pour l'émission de billets
- 5 - TRAVAUX PUBLICS
- 6 - LOISIRS ET TOURISME
- 7 - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
- 8 - LÉGISLATION
- 9 - VARIA
- 10 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 11 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

**SUR LA PROPOSITION DE: Mme Joanne LaBranche**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:**

QUE l'ordre du jour soit adopté.

**ADOPTÉE**

**3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET TRÉSORIE**

2024-09-162

**4.1 - Concordance et prolongation relativement à un emprunt par billets au montant de 380 500 \$**

**ATTENDU QUE**, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Kinnear's Mills souhaite emprunter par billets pour un montant total de 380 500 \$ qui sera réalisé le 10 septembre 2024, réparti comme suit:

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
493	285 400 \$
493	95 100 \$

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Kinnear's Mills avait le 19 août 2024, un emprunt au montant de 380 500 \$, sur un emprunt original de 709 000 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 493 et 493;

**ATTENDU QUE**, en date du 19 août 2024, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

**ATTENDU QUE** l'emprunt par billets qui sera réalisé le 10 septembre 2024 inclut les montants requis pour ce refinancement;

**ATTENDU QU'**en conséquence et conformément au 2e alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, Chapitre D-7), il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 493 et 493;

**SUR LA PROPOSITION DE: Mme Michelle Blais**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:**

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit:

1. les billets seront datés du 10 septembre 2024;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 10 mars et le 10 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la greffière-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit:

<b>2025.</b>	<b>68 900 \$</b>	
<b>2026.</b>	<b>72 400 \$</b>	
<b>2027.</b>	<b>75 900 \$</b>	
<b>2028.</b>	<b>79 700 \$</b>	
<b>2029.</b>	<b>83 600 \$</b>	<b>(à payer en 2029)</b>
<b>2029.</b>	<b>0 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

QUE, compte tenu de l'emprunt par billets du 10 septembre 2024, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 493 et 493, soit prolongé de 22 jours.

**ADOPTÉE**

2024-09-163

**4.2 - Refinancement Chemin de Kinnear's Mills - Soumission pour l'émission de billets**

Date d'ouverture:	3 septembre 2024	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	3 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	10 septembre 2024
Montant :	380 500 \$		

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Kinnear's Mills a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 10 septembre 2024, au montant de 380 500 \$;

**ATTENDU QU'**à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

#### **1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.**

68 900 \$ 4,00000 % 2025  
72 400 \$ 3,80000 % 2026  
75 900 \$ 3,85000 % 2027  
79 700 \$ 3,90000 % 2028  
83 600 \$ 3,95000 % 2029

Prix : 98,96200 Coût réel : 4,26701 %

#### **2 - CAISSE DESJARDINS DE LA REGION DE THETFORD**

68 900 \$ 4,28000 % 2025  
72 400 \$ 4,28000 % 2026  
75 900 \$ 4,28000 % 2027  
79 700 \$ 4,28000 % 2028  
83 600 \$ 4,28000 % 2029

Prix : 100,00000 Coût réel : 4,28000 %

#### **3 - BANQUE ROYALE DU CANADA**

68 900 \$ 4,33000 % 2025  
72 400 \$ 4,33000 % 2026  
75 900 \$ 4,33000 % 2027  
79 700 \$ 4,33000 % 2028  
83 600 \$ 4,33000 % 2029

Prix : 100,00000 Coût réel : 4,33000 %

**ATTENDU QUE** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

**SUR LA PROPOSITION DE: Mme Joanne LaBranche**

**APPUYÉ PAR: M. Roger Gosselin**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Kinnear's Mills accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 10 septembre 2024 au montant de 380 500 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 493. Ces billets sont émis au prix de 98,96200 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

**ADOPTÉE**

**5 - TRAVAUX PUBLICS**

**6 - LOISIRS ET TOURISME**

**7 - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

**2024-09-164**

**8 - LÉGISLATION**

**9 - VARIA**

**10 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

**2024-09-165**

**11 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

**SUR LA PROPOSITION DE: M. James Allan**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:**

QUE la présente séance soit levée, à 19 h 39.

**ADOPTÉE**

---

Alexandra Gosselin  
Directrice générale / Greffière-Trésorière

---

Marquis Bédard  
Maire

Je, Marquis Bédard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».